

## LE NOM DE LA COMMUNE DE BREUIL-MAGNE

Les vieux Rochefortais qui ont, jadis, fait à vélo le « tour du Breuil », en partant par la Vacherie et en retournant par Béliçon - pour éviter la côte -, sont surpris d'entendre nombre de personnes dire aujourd'hui qu'elles habitent « à Breuil-Magné ». L'usage traditionnel local est en effet de dire « je vais au Breuil » ou « j'habite au Breuil ». Dans son ouvrage sur l'histoire de la paroisse et de la commune, R.-J. Boutin qui, comme les autres, parlait « du Breuil », hésite en effet entre Breuil et le Breuil. Son travail étant assez riche en citations pour permettre de suivre l'évolution de la dénomination depuis la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, nous lui emprunterons les citations suivantes<sup>1</sup>.

Rappelons d'abord que « le Breuil » est le nom d'un village qui s'est développé à bonne distance du centre paroissial appelé Magné. La paroisse était celle de « Saint-Pierre de Magné ». Ainsi, en 1689, le curé Papin se dit « curé de Maigné » (p. 28). Cependant, en 1665, il s'est qualifié « curé du Breuil de Maigné » (p. 25). L'année suivante, en 1666, l'arrêt royal de liquidation du rachat de Rochefort mentionnait, avec une petite erreur !, « le Breuil de Maillé »<sup>2</sup>. En 1698, c'est aussi « Le Breuil de Maigné » qui figure dans un mémoire rédigé pour l'intendant Bégon<sup>3</sup>. En 1746, Magné seul semble définitivement abandonné pour désigner la paroisse quand le curé Pedeneau se dit « curé du Breuil de Maigné » (p. 31).

L'évolution suivante se produit au cours de la période révolutionnaire ; le Breuil de Magné se transforme alors en Breuil-Magné. En 1789, le cahier de doléances se termine encore par : « Arrêté par les habitants de la paroisse du Breuil de Magné le premier mars mille sept cent quatre vingt neuf » (p. 36). Mais, le 28 février 1790, le « de » disparaît : « Aujourd'hui, 28 février 1790, issue de la messe paroissiale de St Pierre du Breuil Magné, en Aunis, les habitants de la dite paroisse... Au Breuil Magné, les jour et an susdits... » (p. 39). Et le 30 juin 1790, la maire Nicol élimine l'article : « A Breuil Magné, le 30 juin 1790, Nicol maire... » (p. 40).

Désormais Breuil-Magné va vite s'imposer. En juillet 1792, un fait divers est localisé « au moulin de la Grollière, en ladite paroisse de Breuil-Magné... le dit Charbonnier, cabaretier au bourg et commune de Breuil-Magné » (p. 44). Le 20 prairial an II est désignée « la ci-devant église de Breuil-Magné » (p. 45). Ensuite, les officiers municipaux ne connaissent que Breuil-Magné : « Le 30 germinal an IV de la République, nous, agent municipal et adjoint de la commune de Breuil Magné... » (p. 50) ; « Aujourd'hui, 15 floréal an XI de la République Française une et indivisible, devant moi, maire de la commune de Breuil-Magné... » (p. 54)... Et le 6 fructidor an XII, l'administration centrale emboîte le pas : « Nous, Napoléon Premier, empereur des Français, nommons percepteur des contributions directes des communes de Breuil-Magné, le Vergeroux, Loire... » (p. 55). C'est ainsi que le nom actuel de la commune est Breuil-Magné.

Les mutations des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ne sont certainement pas dues à des décisions, les autorités et les scribes d'alors ne se souciant pas plus de dénomination officielle que de graphie. On ne peut y déceler que la fantaisie de quelques-uns et le mimétisme des autres. Toujours est-il que la désignation populaire traditionnelle, le Breuil, pour les indigènes et les voisins de Rochefort, qui a résisté pendant environ deux siècles, est en train de disparaître.

Jacques Duguet

---

<sup>1</sup> Les numéros des pages figurent entre parenthèses.

<sup>2</sup> Archives nationales, Q/1/123. L'administration centrale ne se fait pas faute d'écarter les noms locaux.

<sup>3</sup> *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome II, p. 84.